

FORMULAIRE D'ANNONCE ET/OU DE RETRAIT DE véhicule(s) destiné(s) au transport de personnes à titre professionnel

Conformément à la loi du 31 mai 2005 sur l'exercice des activités économiques (LEAE)

A transmettre à la

Police cantonale du commerce, Chemin des Boveresses 155, Case postale 50, 1066 Epalinges

Votre numéro de référence : 102.11.TPTP.

Nom et Prénom (chauffeur indépendant) ou raison sociale (entreprise de transport) :

Adresse de domicile/siège social :

NPA/ Localité :

N° d'identification de l'entreprise (IDE) (si inscrite au registre du commerce) :

Téléphone :

E-mail :

mise en circulation d'un nouveau véhicule

N° d'immatriculation :

Marque et type du véhicule :

Date de mise en service :

Documents à joindre au formulaire :

1. Copie du permis de circulation et lieu de stationnement
2. Liste des véhicules mis à jour, si plusieurs véhicules
3. Une attestation démontrant que l'entreprise a conclu une assurance responsabilité civile professionnelle d'un montant de CHF 5'000'000.- par an, et offrant une couverture adaptée à la nature et l'étendue des risques liés à son activité
4. L'étiquette énergie* du véhicule ou tout document officiel permettant de démontrer que les émissions du véhicule ne dépassent pas la limite de :
95 grammes de CO₂/km pour les véhicules mis en circulation jusqu'au 31 décembre 2020,
118 grammes de CO₂/km pour les véhicules mis en circulation depuis le 1er janvier 2021 ;

* L'étiquette énergie peut être créée et imprimée depuis le site :

<https://www.bfe.admin.ch/bfe/fr/home/efficacite/mobilite/voitures/creation-de-etiquette-energie.html>

retrait de la circulation d'un véhicule

N° d'immatriculation :

Marque et type du véhicule :

Date du retrait de la circulation :

Lieu et date

Signature(s)

Attention :

Conformément à la loi du 31 mai 2005 sur l'exercice des activités économiques (LEAE) et au règlement du 11 décembre 2019 sur le transport de personnes à titre professionnel (RTTP ; BLV 740.25), ce formulaire doit être remis à la Police cantonale du commerce au minimum **10 jours** avant la mise en service dudit véhicule.

Si vous souhaitez annoncer plusieurs véhicules, merci de remplir un formulaire d'annonce par véhicule et de joindre également une liste de l'ensemble de vos véhicules mise à jour suite à ces nouvelles annonces.

Les véhicules annoncés ne pourront être utilisés pour le transport de personnes à titre professionnel qu'une fois qu'ils seront munis du macaron officiel.